

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 9

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272650>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

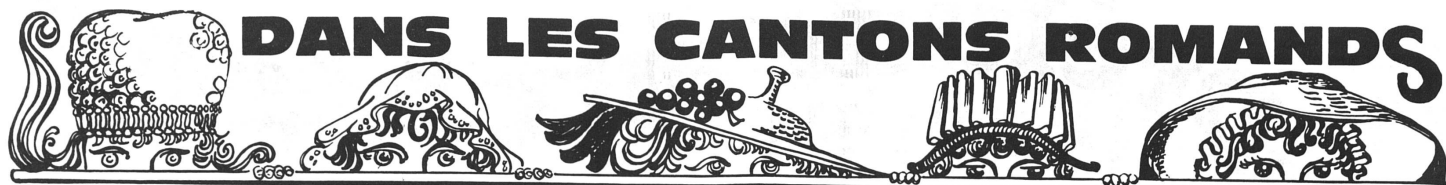
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



GENÈVE

NEUCHÂTEL

FRIBOURG

VAUD

Le recouvrement des pensions alimentaires

SON ASPECT SOCIAL

L'expérience qui consiste à apporter, à titre gracieux, avis, conseil, ou appui à toute personne éprouvant des difficultés dans le recouvrement de prestations ou de pensions alimentaires semble rencontrer un écho favorable auprès de la population genevoise.

Si pour bien des personnes divorcées — 400 à 500 divorces sont prononcés chaque année à Genève — leur situation matérielle n'est pas fortement compromise par le changement d'état civil, en revanche des complications sérieuses peuvent apparaître chez un certain nombre d'entre elles par suite de l'insolvabilité ou la mauvaise volonté de l'ex-conjoint.

Que peut faire par exemple la mère de famille qui voit ainsi une ressource de son budget prendre un aspect irrégulier dans le temps et le montant, voire fantomatique ?

Elle s'efforcera tout d'abord de trouver un emploi à l'extérieur et songera au placement temporaire de ses enfants en bas âge, d'où une fatigue supplémentaire pour la mère et un risque de nuire au développement harmonieux de l'enfant, développement déjà compromis par suite du divorce des parents. Si elle veut garder ses enfants avec elle, elle cherchera à se procurer un travail à domicile ; malheureusement, la plupart du temps, les emplois de ce genre sont peu rémunérés et difficiles à trouver ! Parfois même, elle renoncera à réclamer sa propre pension au profit de celle de son ou ses enfants. En définitive, il ne lui restera, bien souvent, que la solution de faire appel à l'assistance publique !...

Bien sûr, la personne mise au bénéfice de prestations alimentaires peut faire appel à un avocat pour faire valoir ses droits, d'où poursuites par l'intermédiaire de l'Office des poursuites ou action auprès des tribunaux par le dépôt d'une plainte pénale. Toutefois, devant les frais que ces démarches occasionnent, et surtout les tracasseries et conséquences de tout ordre, elles préfèrent souvent y renoncer.

Plusieurs enquêtes et études ont démontré combien il est utile d'apporter un soutien à ces personnes afin de prévenir l'aggravation de la

désintégration des liens aussi bien entre ex-conjoints, qu'entre parents et enfants. Le paiement régulier de la pension alimentaire doit avoir pour conséquence, lorsqu'il s'agit de milieux avec enfants :

- un rapprochement du père et de l'enfant (visite, etc.) ;
- une diminution de l'hostilité de la mère envers le père ;
- un allègement de la situation financière de l'enfant et de la mère ;
- un sentiment de sécurité plus grand, parce que le budget peut être établi de manière plus sûre.

L'action du travailleur social, basée sur un examen attentif des problèmes financiers, sociaux, juridiques et psychologiques et se concrétisant sous la forme d'entretiens, de correspondance, de téléphones, peut contribuer à améliorer conjointement et une situation économique et des relations humaines.

L'expérience menée dans le cadre du canton de Genève consiste à conseiller les bénéficiaires et leur apporter un appui sous forme d'une intervention écrite ou verbale. Ce sont quelque 80 personnes par année qui bénéficient des conseils du greffier du Tribunal de première instance ou du conseiller du BIS¹ siégeant 15, rue Verdaine et trouvent ainsi une réponse à leurs préoccupations. Voici deux situations illustrant le travail accompli :

1. Une mère de famille a beaucoup de peine à obtenir le versement régulier de la pension alimentaire fixée lors du jugement de divorce, en faveur d'elle-même et de son fils. De ce fait, elle vit dans l'inquiétude perpétuelle de fins de mois difficiles. L'intervention du conseiller a consisté à faire prendre conscience à l'ex-mari des conséquences néfastes de son comportement et à obtenir la signature d'une cession de salaire, qui met ainsi la mère de famille et son fils à l'abri.

2. Une autre mère de deux enfants, divorcée, déclare que son ex-mari ne verse plus son obligation alimentaire depuis qu'il s'est remarié et qu'il est domicilié dans un autre canton. Par des voies conciliatrices, l'ex-mari a été amené à reprendre ses versements mensuels et à amortir un arriéré de pension par des paiements mensuels supplémentaires de 30 francs compte tenu de son budget.

¹ BIS : Bureau d'Information sociale.

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE

Lors de sa séance de juillet, le Conseil général de Neuchâtel a élu une présidente.

C'est Mlle Tilo Frey, professeur, qui a été appelée à assumer cette charge.

Conseillère générale radicale,



membre de diverses commissions tant communales que cantonales, Mlle Frey est également député au Grand Conseil neuchâtelois.

Le législatif de Neuchâtel fait confiance aux femmes, puisque c'est la seconde fois qu'une présidente est élue.

DISTINCTIONS LITTÉRAIRES

La Haute académie internationale de Lutèce (Paris) a décerné le deuxième prix du Conte poétique à Mme Liliane Bétant, de Genève, pour son œuvre « L'oiseau de soie ». La lauréate a obtenu également une médaille lors du Concours de Poésie 1970 de l'Europe-Unie pour son poème « Quand nous sommes frères ».

Signalons aussi que la Fondation Gaspard Vallette a remis son prix de littérature à Luce Picard pour l'ensemble de son œuvre poétique.

GENEVOISE A L'HONNEUR

Mme Yvonne Posternak, microbiologiste, a été élue à la présidence de la Ligue internationale des associations d'aide aux handicapés mentaux qui a tenu récemment son assemblée générale à La Haye.

Mme Posternak succède ainsi à M. Henri-V. Cobb. Cette ligue groupe quelque 500 000 membres de 60 pays.

Notre collaboratrice Mme Gaby Verdon

Notre collaboratrice, Mme Gaby Verdon, secrétaire de rédaction de « L'Indépendant », vient de renoncer à ses fonctions. Cela ne signifie nullement que cette excellente journaliste prend sa retraite au sens où l'on entend habituellement ce terme. Une femme aussi active ne peut que diriger ailleurs son activité, dans une liberté accrue. Notre journal sera un des premiers à bénéficier de ce changement puisque Mme Verdon nous a promis d'intensifier sa collaboration.

Veuve de l'inoubliable Pierre Verdon, écrivain, journaliste et polémiste de talent, Mme Verdon était au service de « L'Indépendant » depuis 1952. Elle a donné à ce journal son temps, son dévouement et son expérience. Connaissant à fond son métier, elle ne s'est toutefois pas bornée à écrire. Consciente



du rôle que la femme doit jouer dans une société moderne, elle a été très active dans le Mouvement féministe et elle a su, grâce à ses fonctions professionnelles, et de façon toujours courtoise et modérée, propager les idées féministes. Elle a ainsi sa bonne part dans la victoire, l'octroi du droit de vote aux Fribourgeoises.

Mais un coup cruel devait frapper Mme Verdon au moment où elle aurait dû pouvoir, avec sérénité, regarder en arrière et en avant. Elle vient de perdre tragiquement un de ses enfants, le major Jean-Paul Verdon, dont l'avion s'est écrasé, le 1er septembre, à Blonay. « Femmes suisses » présente à Mme Verdon toute sa sympathie.

MADELEINE VUILLEUMIER SE RETIRE

La paroisse de Chailly (Lausanne) a fait ses adieux à Mlle Madeleine Vuilleumier qui se retire après 33 ans d'activité.

Récemment encore diplômée de l'Ecole lausannoise des ministères féminins, Mlle Vuilleumier est arrivée comme aide de paroisse à Chailly le 1er septembre 1934. Elle a dirigé le secrétariat paroissial, s'est occupée de l'école du dimanche ainsi que de la Mission.

PREMIER SYMPOSIUM INTERNATIONAL D'EUGYNIE COSMÉTOLOGIQUE

Elever la cosmétologie au niveau d'une science, réaliser une étroite collaboration entre dermatologues, cosmétologues et esthéticiens, tel a été le but depuis toujours recherché par le Dr Juon, initiateur, organisateur et président de ce symposium, qui s'est déroulé récemment à Crans-Montana. Qu'est-ce que ce mot d'"eugynie" ? Un mot grec signifiant « pour le bien de la femme ».

Une soixantaine de médecins, spécialistes et professeurs réputés, venus de tous les coins de l'Europe, se sont donc retrouvés, pour confronter leurs expériences, sous le patronage de la section biologique de l'Ordre souverain des chevaliers de Malte. Travaux en commun, cocktail de réception dans les appartements de Mme et du Dr Juon, à Crans-sur-Sierre, réception, dans la pittoresque maison bourgeoise de Lens, par M. Henri Lamon, président de la commune, dégustation d'œuvres traitées, les problèmes du traitement chirurgical des affections du cuir chevelu, des incidences du psychisme sur tous les cas relevant de l'eugynie; des manifestations dermatologiques dans la ménopause féminine, de l'importance des odeurs et parfums en eugynie, de l'esthétique professionnelle légalement reconnue et valorisée par des études valables, etc.

SUPERBA. EMBRU. ÉLITE.
DUNLOPILLO...

les grandes marques
ne sont pas chères !

voyez DAMON-LITERIE

Carouge, 8, rue des Moraines,
tel. 420838.
Ouvert de 14 à 19 h. et le samedi
toute la journée. Stationnement privé.



Votre aide permet de poursuivre la lutte
contre la

Tuberculose

Aide suisse aux tuberculeux

10 - 12739 Lausanne

Ecole pédagogique privée

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

● FORMATION

de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● PRÉPARATION

au diplôme intercantonal
de français

Direction : E. PIOTET

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi)
ou sur rendez-vous

HAUTE-COUTURE
PRÊT A PORTER

MESURE

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Colliège Genève Tél. 25 00 85

Bijoux-fantaisie de Paris



Institut de Beauté

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Diplôme International Cidesco

Rue Pierre-Fatio 17

Tél. (022) 35 30 31

GENÈVE

Membre de la FREC

**femmes
suisses**

paraissant le troisième samedi
du mois

Organe officiel des informations
de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal
Jacqueline Wavre

Rédactrice responsable

Huguette Nicod-Robert

Le Crêt-des-Pierres

1092 Belmont

Administration

Monique Lechner-Wiblé

19, av. Louis-Aubert

1206 Genève

Tél. (022) 46 52 00

C.C.P. 12 - 11791

Publicité

Annonces-suisse S.A.

1, rue du Vieux-Billard

1205 Genève

Abonnement

1 an : Suisse Fr. 10.—

étranger Fr. 11.—

de soutien Fr. 15.—

Imprimerie Nationale, Genève